

26 FEV. 2010

20 FEV. 2010

DTA Nord-Ouest

ERDF - CELLULE CU/AU

DTA Nord-Ouest

DDEA Essonne - Urbanisme  
22, avenue du 8 Mai 1945  
91120 PALAISEAU

Téléphone : 0810 68 66 92  
Télécopie : 01 69 88 77 89  
Courriel : erdf-cuau-essonne@erdfdistribution.fr  
Interlocuteur :

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

BRETIGNY-SUR-ORGE, le 22/02/2010

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0911861040001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : Numéro :  
Voie : Place des Tilleuls  
Localité : COURSON-MONTELOUP Code postal : 91680  
Référence cadastrale : Section UA , Parcelle n° 706 - 707  
Nom du demandeur : M. Le Maire - ARTORE Alain

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un projet résidentiel ou professionnel individuel, nous avons basé notre réponse sur une puissance de raccordement par défaut de 36 kVA triphasé.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 36 kVA triphasé.

Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement supérieure à celle retenue par ERDF et indiquée ci-dessus, la contribution financière pour une éventuelle extension sera à la charge de la commune (ou de l'EPCI).

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le réseau public de distribution d'électricité est susceptible d'accueillir le raccordement du projet, sans qu'une extension<sup>1</sup> de réseau sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF soit nécessaire. Dans ces conditions, aucune contribution ne sera à la charge de la commune. Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

ERDF facturera la contribution pour le branchement au demandeur du raccordement lorsque celui-ci en fera la demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Le Responsable de ERDF - CELLULE CU/AU**

  
<sup>1</sup> au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

ERDF - CELLULE CU/AU  
60 rue Pierre Brosolette 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE  
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)

ERDF - SA à directeur et à conseil de surveillance  
au capital de 270 037 000 euros -  
R.C.S. de Nanterre 444 608 442  
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement